

FEAMP 14/20 A MAYOTTE

STRUCTURATION DE LA FILIÈRE PÊCHE

Unité territoriale de la direction mer sud Océan Indien

Priorités du FEAMP 14/20

Construction des halles à marée

- Assurer la qualité du produit (depuis le débarquement jusqu'au consommateur)
- Lutter contre la pêche illégale (navires disposant d'un permis de navigation, personnels déclarés, entreprises en règle)
- Tracer les produits de la pêche (pesée, traçabilité par espèce afin de produire les données exigées par la commission européenne)

Équipement des halles à marée

- S'assurer de la conformité des équipements (chambres froides, congélateurs, camion frigorifique)
- S'assurer d'une traçabilité réglementaire (balances, caisse enregistreuse)
- S'assurer de la qualité d'hygiène des produits débarqués par les pêcheurs professionnels en règle

EXEMPLES DE COFINANCEMENT FEAMP 14/20

CRÉATION DE 3 HALLES A
MARÉE (NYAMBADAO,
PETITE TERRE, KOUNGOU)

et

ÉQUIPEMENTS DES HALLES A MARÉE



EXEMPLES DE COFINANCEMENT FEAMP 14/20

CRÉATION DE 3 HALLES A
MARÉE (NYAMBADAO,
PETITE TERRE, KOUNGOU)

et

ÉQUIPEMENTS DES HALLES A MARÉE



CONSOMMATION EN CHIFFRES

Enveloppe globale (Hors PCS) : 3 028 315 euros

- Engagement au 31/12/2022 : 98%

Déprogrammation de la halle à marée et des équipements dédiés de Koungou (suite à un incendie) et de la halle à marée et des équipements dédiés de Sada (délai de réalisation non tenus)

- Consommation au 10/03/2024 : 51% des engagements, soit 38% de l'enveloppe globale = 1 148 603,59 euros
- Contre-partie nationale : 370 495,62 euros
- Assistance technique : 326 200 euros

Enveloppe PCS : 4 578 302,30 euros au 31/06/2022

Répartie sur une moyenne annuelle de 13 à 19 pêcheurs

TOTAL DES AIDES FEAMP (hors fonds nationaux et AT) : 5 726 905,89 euros

auxquelles s'ajoute l'émargement à des fonds nationaux sur la collecte des données et la recherche scientifique (Parc naturel Marin)

FEAMPA 21/27 A MAYOTTE

POURSUITE DE LA STRUCTURATION
DE LA FILIÈRE PÊCHE

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement
et de la Mer de Mayotte Service Maritime et Littoral

FEAMPA+CPN

- **ENVELOPPE GLOBALE :**
- **13 598 418,70€**
- Dont 1 534 918,70 € euros de contre-partie nationale
- Et 7 865 852,00 euros d'aide à la compensation de surcoût des pêches
- Assistance technique (communication nationale, aide proportionnelle à la consommation du FEAMPA:682 839,62 €
- EMARGEMENT POUR MAYOTTE SUR LE FEAMPA NATIONAL (collecte des données, recherche, contrôle, surveillance)

ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS DES POINTS DE DÉBARQUEMENT (dans la continuité du FEAMP 14/20)

CONSTRUCTION D'UNE POISSONNERIE A SADA

RÉHABILITATION PARTIELLE DES COVIPEM
SUR LES POINTS DE DÉBARQUEMENT EN
TRAÇABILITÉ, PESÉE ET CONTRÔLE

- Le site de Sada/Chiconi fait partie des 7 points de débarquements de la pêche professionnelle identifiés par arrêté préfectoral et dans le PROEPP en 2019

- Mtsahara
- Kani-Keli
- Mtsaparé

LES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OS 1.1. Promouvoir des conditions de concurrence équitables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture provenant des régions ultrapériphériques

OS 1.5. Promouvoir des conditions de concurrence équitables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture provenant des régions ultrapériphériques

OS 1.6. Contribuer à la protection et à la restauration des la biodiversité et des écosystèmes aquatiques

OS 2.1. Promouvoir les activités aquacoles durables et économiquement viables

OS 2.2. Développer des marchés compétitifs transparents et stables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture et transformer ces produits

OS 3.1. Développer les communautés de pêche et d'aquaculture dans les zones côtières et intérieures